



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION

RAPPORT SUR LE MÉCANISME DE COMPENSATION DE L'ANNÉE 2022



17, rue du Fossé
Adresse postale
L-2922 Luxembourg

T +352 28 228 228
F +352 28 228 229
info@ilr.lu

www.ilr.lu

1. Le décompte du mécanisme de compensation

Le décompte du mécanisme de compensation de l'année 2022 est établi conformément au règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010 relatif au mécanisme de compensation dans le cadre de l'organisation du marché de l'électricité (ci-après le règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010). Le décompte a été vérifié par un réviseur d'entreprises dont le rapport est annexé au présent. Le mécanisme de compensation sert à répartir équitablement entre tous les gestionnaires de réseau et, partant, entre tous les consommateurs les coûts d'achat supplémentaires que les gestionnaires de réseau sont tenus de déboursier en vertu des contrats de rachat et des contrats de prime de marché conclus conformément au

- *règlement grand-ducal modifié du 30 mai 1994 concernant la production d'énergie électrique basée sur les énergies renouvelables ou sur la cogénération, au*
- *règlement grand-ducal du 14 octobre 2005 concernant la fourniture d'énergie électrique basée sur les énergies renouvelables, au*
- *règlement grand-ducal modifié du 8 février 2008 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables, au*
- *règlement grand-ducal modifié du 26 décembre 2012 relatif à la production d'électricité basée sur la cogénération à haut rendement et au*
- *règlement grand-ducal modifié du 1^{er} août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables.*

Le règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010 prévoit trois catégories de taux de contribution. La première catégorie, la catégorie A, s'applique aux clients ayant une consommation annuelle d'énergie électrique inférieure ou égale à 25 MWh. La deuxième catégorie, la catégorie B, vise l'ensemble des autres clients à l'exception des clients de la troisième catégorie, la catégorie C. La catégorie C s'applique aux entreprises de l'industrie manufacturière qui sont alimentées par un niveau de tension d'au moins 65 kV, qui affichent une consommation de plus de 20 GWh ou qui répondent aux critères d'une entreprise grande consommatrice d'électricité.

Afin de bénéficier du taux de contribution de la catégorie C, les entreprises concernées doivent faire parvenir par écrit une demande à l'Institut. Au cours de l'année 2022, 42 demandes ont été introduites auprès de l'Institut dont toutes ont été acceptées.

En tenant compte de la contribution de l'État, telle que prévue par l'article 7(5bis) de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, les taux de contribution de l'année 2022 ont été fixés par le règlement ILR/E21/60 du 21 décembre 2021 à 18.50 EUR/MWh pour la catégorie A et 7.20 EUR/MWh pour la catégorie B. Le taux de contribution de la catégorie C est fixé par le règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010 à 0.75 EUR/MWh.

2. Rémunération de l'électricité injectée dans le réseau et à charge du mécanisme de compensation

Dans le courant de l'année 2022, les cinq gestionnaires de réseau Creos Luxembourg S.A., Ville de Diekirch, Ville d'Ettelbruck, Hoffmann Frères Energie et Bois S.à r.l. (Electris) et Sudstrom S.à r.l. & Co S.e.c.s. ont soit racheté de l'énergie électrique, soit rémunéré l'injection de l'énergie électrique à travers la prime de marché.

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'électricité basée sur les énergies renouvelables et de la cogénération tel que retenu par l'Institut lors du décompte de l'année 2022 :

Volume d'électricité rémunéré [kWh]	Creos	Diekirch	Ettelbruck
cogénération	69 041 858	11 320 390	13 540 139
éoliennes	300 713 502	0	0
solaire	230 473 916	1 031 222	739 298
hydro-électrique	159 961	0	561 757
biogaz	43 070 613	0	0
gaz de stations d'épuration d'eaux usées	1 533 812	0	0
biomasse solide	32 352 994	0	0
bois de rebut	245 477 237	0	0
Total	922 823 893	12 351 612	14 841 194

Volume d'électricité rémunéré [kWh]	Hoffmann Frères	Sudstrom	Total
cogénération	956 675	874 809	95 733 871
éoliennes	0	0	300 713 502
solaire	2 166 414	2 031 204	236 442 054
hydro-électrique	0	0	721 718
biogaz	0	0	43 070 613
gaz de stations d'épuration d'eaux usées	593 169	0	2 126 981
biomasse solide	0	0	32 352 994
bois de rebut	0	0	245 477 237
Total	3 716 258	2 906 013	956 638 970

Tableau 1 : Rémunération de l'électricité basée sur les énergies renouvelables et de la cogénération

L'Institut a calculé conformément à l'article 6(2) du règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010 le prix du marché de gros « spot » pour chaque mois de l'année 2022.

2022	[EUR/MWh]
Pms _{Janvier}	172.372
Pms _{Février}	130.928
Pms _{Mars}	254.639
Pms _{Avril}	167.456
Pms _{Mai}	177.694
Pms _{Juin}	219.275
Pms _{Juillet}	316.977
Pms _{Août}	468.244
Pms _{Septembre}	350.742
Pms _{Octobre}	155.756
Pms _{Novembre}	177.963
Pms _{Décembre}	258.454

Tableau 2 : Prix de marché de gros spot

Les coûts bruts, évités et nets de chaque gestionnaire se présentent comme suit :

	Creos	Diekirch	Ettelbruck
Coûts bruts [EUR]	100 605 647.80	3 064 947.10	3 708 488.74
Coûts évités [EUR]	92 821 540.36	2 670 807.64	3 070 692.29
Coûts nets [EUR]	7 784 107.44	394 139.46	637 796.45

	Hoffmann Frères	Sudstroum	Total
Coûts bruts [EUR]	761 443.32	563 301.24	108 703 828.20
Coûts évités [EUR]	923 211.23	710 438.22	100 196 689.74
Coûts nets [EUR]	-161 767.91	-147 136.98	8 507 138.46

Tableau 3 : Coûts nets de l'énergie basée sur les énergies renouvelables et de la cogénération

Les coûts bruts comprennent les coûts résultant des contrats de rachat et des contrats de prime de marché, y compris le paiement de la prime de chaleur et de la prime de lisier ainsi que les coûts déclarés par les formulaires récapitulatifs des années précédant l'année 2022. Les coûts évités comprennent uniquement les coûts évités concernés par les contrats de rachat. À cause des prix de marché de gros « spot » élevés, les coûts évités sont plus élevés que dans le passé de sorte à dépasser le niveau des coûts bruts pour certains des gestionnaires de réseau.

La répartition des coûts nets de chaque gestionnaire se présente comme suit :

Coûts nets [EUR]	Creos	Diekirch	Ettelbruck
cogénération	2 167 657.01	491 170.56	716 867.73
éoliennes	-7 004 288.25	0.00	0.00
solaire	-6 723 131.48	-97 031.08	-29 611.27
hydro-électrique	-16 350.42	0.00	-49 460.00
biogaz	-4 629 307.11	0.00	0.00
gaz de stations d'épuration d'eaux usées	-251 268.58	0.00	0.00
biomasse solide	-186 216.46	0.00	0.00
bois de rebut	-2 260 554.73	0.00	0.00
prime de chaleur	25 284 303.84	0.00	0.00
prime de lisier	952 153.10	0.00	0.00
rectificatif	451 110.51	0.00	0.00
Total	7 784 107.43	394 139.48	637 796.47

Coûts nets [EUR]	Hoffmann Frères	Sudstroum	Total
cogénération	28 589.18	173.92	3 404 458.41
éoliennes	0.00	0.00	-7 004 288.25
solaire	-87 175.32	-147 310.90	-7 084 260.07
hydro-électrique	0.00	0.00	-65 810.42
biogaz	0.00	0.00	-4 629 307.11
gaz de stations d'épuration d'eaux usées	-103 181.78	0.00	-354 450.36
biomasse solide	0.00	0.00	-186 216.46
bois de rebut	0.00	0.00	-2 260 554.73
prime de chaleur	0.00	0.00	25 284 303.84
prime de lisier	0.00	0.00	952 153.10
rectificatif	0.00	0.00	451 110.51
Total	-161 767.92	-147 136.99	8 507 138.46

Tableau 4 : Répartition des coûts nets de chaque gestionnaire

3. Coûts de gestion des gestionnaires de réseau

Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, le gestionnaire de réseau est habilité de déclarer ses charges induites par l'exécution de ces obligations de service public. L'Institut a accepté les coûts de gestion déclarés par le gestionnaire de réseau Creos Luxembourg S.A. à hauteur de EUR 758 661.53 pour l'année 2022.

4. Valorisation des caractéristiques de l'électricité du mécanisme de compensation

Conformément à l'article 4 du règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010 l'Institut est habilité à valoriser les caractéristiques de l'électricité du mécanisme de compensation et en particulier les garanties d'origine établies pour l'électricité du mécanisme de compensation.

Le revenu de la valorisation des caractéristiques de l'électricité du mécanisme de compensation s'élève à EUR 2 437 389.36 pour l'année 2022.

5. Calcul du Débit ou du Crédit d'un gestionnaire de réseau

L'Institut a calculé conformément à l'article 11 du règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010 le crédit ou le débit de chaque gestionnaire de réseau envers le mécanisme de compensation. Le décompte du mécanisme de compensation est présenté au tableau 5 comme suit :

	Creos	Diekirch	Ettelbruck	Hoffmann Frères	Sotel	Sudstrom	Somme
Coûts nets 2022 [€]	7 784 107.44	394 139.46	637 796.45	-161 767.91	0.00	-147 136.98	8 507 138.46
Report Solde Coûts nets 2021 [€]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Somme Coûts nets [€]	7 784 107.44	394 139.46	637 796.45	-161 767.91	0.00	-147 136.98	8 507 138.46
Coûts de gestion des GRD [€]	758 661.53	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	758 661.53
Contributions facturées [€]	35 974 705.57	442 718.67	513 949.45	477 086.90	1 132 839.70	3 378 213.12	41 919 513.41
Débit/Crédit 2022 [€]	-27 431 936.60	-48 579.21	123 847.00	-638 854.81	-1 132 839.70	-3 525 350.10	-32 653 713.42
Somme des acomptes et paiements 2022 [€]	0.00	0.00	-123 847.00	100 000.00	1 132 839.70	1 700 000.00	2 808 992.70
Report vers 2023 [€]	-27 431 936.60	-48 579.21	0.00	-538 854.81	0.00	-1 825 350.10	-29 844 720.72

Tableau 5 : Décompte du mécanisme de compensation 2022

6. Report vers 2023

Les contributions facturées par les gestionnaires de réseau aux clients finals au cours de l'année 2022 ont permis de collecter une somme totale de EUR 41 919 513.41. En y ajoutant la contribution de l'État de EUR 10 000 000.00, le revenu de la valorisation des caractéristiques de l'électricité du mécanisme de compensation (dont fait partie le revenu des enchères des garanties d'origine) de EUR 2 437 389.36 et les intérêts créditeurs de EUR 64 856.56, un total de EUR 54 421 759.33 était à disposition. La répartition de la somme totale se présente comme suit :

Somme totale collectée [EUR]	54 421 759.33
Contribution facturée "catégorie A" [EUR]	23 305 859.14
Contribution facturée "catégorie B" [EUR]	16 574 407.55
Contribution facturée "catégorie C" [EUR]	2 039 246.72
Contribution de l'Etat [EUR]	10 000 000.00
Revenu valorisation MdC 2022 [EUR]	2 437 389.36
Intérêts créditeurs [EUR]	64 856.56

Tableau 6 : Contributions collectées

Ce montant suffit à couvrir la somme des coûts nets de EUR 8 507 138.46 et les coûts de gestion de EUR 758 661.53 encourus au courant de l'année 2022 et génère un excédent de EUR 45 155 959.34.

Vu le surplus de l'exercice 2021 de EUR 42 578 856.19, un excédent de EUR 87 734 815.53 est reporté à l'année 2023.

Résultat de l'exercice 2022 [EUR]	45 155 959.34
Surplus de l'exercice 2021 [EUR]	42 578 856.19
Surplus reporté à l'année 2023 [EUR]	87 734 815.53

Tableau 7 : Report